

Lauriane Constanty  
Février 2018

---

## La détention au féminin, entre honte et stigmatisation

**La réalité carcérale au féminin est méconnue, les voix des détenues sont régulièrement étouffées par les revendications et les problèmes engendrés par la délinquance masculine. En Suisse alémanique, il n'existe qu'un seul établissement pour les femmes, celui de Hindelbank (Berne) et un seul établissement en Suisse romande, celui de La Tuilière (Lonay). Dans les autres cantons, les détenues se retrouvent dans des prisons pour hommes, là où il reste un peu de place pour elles. En plus de la stigmatisation, du déchirement des liens familiaux et de la honte face à l'incarcération, les femmes se retrouvent bien souvent enfermées dans un établissement carcéral inadapté à leur situation.**

En Suisse, les femmes forment une petite minorité des détenus et cette faiblesse numérique se traduit par des discriminations spécifiques à leur encontre, la principale étant que les places qui leur sont dévolues manquent, en préventive comme en exécution de peine. En Suisse, seuls deux établissements sont prévus pour accueillir spécifiquement les femmes : celui de Hindelbank dans le canton de Berne et La Tuilière à Lonay. Quand ces prisons affichent complet, les autres condamnées sont prises en charges dans des sections spéciales au sein d'établissements carcéraux pour hommes. Champ-Dollon (Genève) fait partie de ces prisons qui peuvent accueillir quelques femmes détenues. Mais pour ces dernières, les places sont rares ! Car si deux secteurs de détention existent, sur les 398 places disponibles, seules 35 sont dévolues aux femmes. En plus de subir promiscuité et sentiment d'étouffement entre ces murs, se rajoutent les regards et les remarques des détenus masculins. « Durant les promenades, tous les hommes nous regardent passer sous leur fenêtre. Certains nous alpaguent et nous font des remarques, d'autres font du sport et montrent leurs muscles pour essayer d'attirer notre attention. J'avais l'impression d'être au cirque »<sup>1</sup> raconte une ancienne détenue incarcérée à Champ-Dollon. Un climat anxigène pour les femmes et qui s'est davantage dégradé suite aux émeutes de 2014 qui ont eu pour conséquences un renforcement des normes sécuritaires et la suppression des repas en commun. La poignée de femmes détenues dans cet établissement n'a ainsi même plus la possibilité de partager et d'échanger le temps d'un repas hors de la cellule.

Fin 2016, c'est une affaire de drogue qui souligne l'ampleur du problème posé par la détention des femmes et qui ébranle milieu carcéral et opinion publique. Une jeune brésilienne est arrêtée pour détention de cocaïne alors qu'elle voyageait avec son bébé âgé de 11 mois. Mère et nourrisson se retrouvent enfermés dans le quartier de haute sécurité de Champ-Dollon, faute de place dans un établissement plus adapté à leur situation. Si en 2002 il existait au sein de cet établissement une unité mère-enfant, constituée de deux pièces, où les gardiennes pouvaient interagir avec les

---

<sup>1</sup> « [Femmes en prison : circulez il n'y a plus de place !](#) », *Mise au Point*, 27.03.2017

nourrissons, cette proximité entre surveillants et enfants est révolue. Les prisons débordent, il faut gagner de la place à tout prix tout en imposant des normes sécuritaires plus strictes. La jeune mère et son bébé ont donc été placés dans une cellule isolée et coupée des autres détenus. Mais les conséquences ont été désastreuses, mère et enfant ont commencé à déprimer. Alerté par leur état de santé, le docteur Wolff, responsable du service de médecine pénitentiaire à Genève, est venu au secours de la mère et de l'enfant. Le bébé a pu être pris en charge à l'extérieur de la prison plusieurs fois par semaine durant des demi-journées, donnant dès lors la possibilité pour sa mère d'intégrer des ateliers avec les autres femmes afin de rompre son isolement. Certes, la situation s'est améliorée et la prison s'est adaptée au mieux mais les conditions n'étaient de loin pas idéales. Cette jeune mère n'aurait simplement jamais dû se retrouver enfermée avec son bébé dans ce lieu de détention surpeuplé et au sein duquel aucune cellule n'est spécifiquement prévue pour accueillir une mère et son nourrisson.

Ce n'est pas le seul problème posé par l'accueil de femmes dans des établissements pensés pour accueillir des hommes, où les détenus de sexe différent doivent par ailleurs être séparés.

### **Quand les stéréotypes prédominent en prison**

Cette barrière étanche imposée par l'administration pénitentiaire entre hommes et femmes a des répercussions importantes sur l'organisation de la vie en détention, plus particulièrement dans les établissements où les femmes condamnées sont accueillies dans un quartier ou un bâtiment spécifique. Comme le relève le sociologue français Philippe Combessie : « les équipements collectifs (bibliothèque, terrain de sport, etc.) ne sont souvent accessibles aux détenues que dans des créneaux horaires très réduits. »<sup>2</sup> Dès lors, cela peut entraîner une limitation quant aux possibilités d'activités, d'autant plus que le nombre de femmes peut se révéler insuffisant pour permettre la création de groupes appropriés.

En plus de cet accès limité aux services communs, les formations proposées aux femmes détenues reposent bien souvent sur des préconceptions genrées, où « les hommes ont accès à des activités professionnelles de production, pratiquent le sport en extérieur tandis que les femmes ne peuvent souvent que travailler au service général : cuisine, buanderie et entretien des locaux, et se distraire par des activités d'intérieur : ateliers de broderie, de couture et de peinture sur soie »<sup>3</sup>, souligne le rapport du Contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL) en France. Et la Suisse n'échappe pas à ces stéréotypes. A Champ-Dollon, bien que le travail ne soit pas obligatoire pour les détenus, l'établissement offre environ 200 postes répartis en différents ateliers et activités. Travaux manuels, cuisine, entretien et nettoyage, sport ou encore « atelier télévisions » et « atelier du livre » pour les hommes ; activités créatrices, couture, repassage et service d'étage pour les femmes. La prison de Hindelbank propose même un apprentissage « traditionnellement féminin », celui d'intendante. Selon la directrice des établissements, Annette Keller : « cet apprentissage apporte des connaissances très variées aux détenues en vue d'une insertion professionnelle à la sortie de prison : elles acquièrent des compétences dans les domaines de la cuisine, de la gastronomie, de la blanchisserie, du nettoyage et de la culture maraîchère. Il s'agit là des domaines

---

<sup>2</sup> « Sociologie de la prison », 2009

<sup>3</sup> « Avis du 25 janvier 2016 relatif à la situation des femmes privées de liberté », *Journal Officiel de la République Française*, 18.02.2016

dans lesquels elles sont le plus susceptibles de trouver un poste à leur libération »<sup>4</sup>. Cette observation, quoique sûrement assez réaliste, ne justifie néanmoins pas une offre de formations moins variée pour les femmes que pour les hommes. Certes, la prison de Hindelbank, comme plusieurs autres établissements carcéraux en Suisse, participe au programme Fep (formation dans l'exécution des peines), permettant aux détenues d'améliorer leurs compétences dans des domaines variés tels que l'informatique, l'écriture ou le calcul, mais il s'agit avant tout d'une formation de base et non d'un apprentissage avec papier à la clef, comme celui d'intendante proposé à Hindelbank.

Enfermées derrière des barreaux avec des possibilités d'activités restreintes et plongées dans un monde d'hommes, il n'est pas étonnant que les femmes détenues perdent estime de soi et féminité, comme en témoigne Bettina Rheims, qui a photographié durant trois années des femmes dans plusieurs lieux de détention en France. Elle souligne également la grande vulnérabilité de ces femmes au moment de leur incarcération : « beaucoup sont là par misère morale, par misère tout court. Elles ne sont pas considérées dans la vie, elles dérapent, elles tuent ; pour protéger leurs enfants ou parce qu'elles en ont marre d'être frappées. Les raisons pour lesquelles les femmes sont en prison viennent en général des hommes : des pères, des maris, des compagnons violents envers elles. »<sup>5</sup> Dès lors, après l'incarcération, peu de femmes détenues continuent à avoir des contacts avec leur conjoint et pour celles qui sont incarcérées avec leur nourrisson, les visites ou les courriers du père de l'enfant sont rares.

### **Ruptures familiales et honte face à l'incarcération**

La rupture avec la famille et l'isolement consécutif à la détention des femmes sont plus profonds que celui des hommes, qui continuent bien souvent à recevoir un soutien moral et la visite de leurs proches. « Cette différence importante avec la situation des hommes a des conséquences sur la vie en détention, mais aussi sur les possibilités de réinsertion à la sortie » souligne l'association *Parcours de Femmes* « dans la mesure où les détenues ne seront pas hébergées par leur famille et ne sauront où aller. »<sup>6</sup> Une difficulté à garder le lien avec la famille qui peut en partie s'expliquer par le fait que les femmes exécutent souvent leur peine loin de chez elle. En Suisse, les établissements de Hindelbank ne favorisent pas les femmes condamnées originaires de Suisse orientale ou romande et pénalisent particulièrement les détenues étrangères. La distance et la difficulté d'accès de cette prison induisent des coûts de transport, voire d'hébergement, qui peuvent être difficiles à assumer pour les proches.

Pour une mère, les conséquences de l'incarcération sont particulièrement lourdes : il est difficile pour une femme détenue de continuer à assumer son rôle en étant éloignée de son enfant, écartée de son quotidien et de ses besoins. En outre, l'incarcération du parent le plus impliqué dans l'éducation des enfants peut avoir des conséquences désastreuses sur ces derniers. « Ils sont indirectement punis par la faute du parent : à l'école, par l'aménagement du droit de visite et les moqueries des camarades, dans leur vie sociale en fonction notamment de l'infraction du parent et dans la vie familiale par un manque de ressources financières. »<sup>7</sup> Mais les enfants ne sont pas les

---

<sup>4</sup> « [Coup de projecteur : les femmes en détention – un établissement à l'accent féminin](#) », *bulletin info*, 02.2015

<sup>5</sup> « [Les corps libérés de Bettina Rheims](#) » (franceculture.fr)

<sup>6</sup> « [Spécificités des femmes incarcérées](#) » (parcoursdefemmes.free.fr)

<sup>7</sup> « [Le droit de l'enfant de maintenir des relations avec son/ses parent\(s\) incarcéré\(s\)](#) », CSDH, 01.02.2012

seuls à souffrir d'avoir un parent en prison. Bien souvent, c'est toute une famille qui se retrouve stigmatisée par l'entourage et la société, et subit comme une « contamination de la faute ». Une culpabilisation d'autant plus lourde à supporter pour une femme incarcérée quand ses proches la désignent comme l'élément qui a brisé leur famille. « Dans la plupart des sociétés, les femmes délinquantes sont en rupture avec l'image courante du rôle attribué à leur sexe » explique l'organisation *Penal Reform International*, « cela peut se traduire de la part de la famille et de la communauté à des formes d'ostracisme durant la détention et après la sortie de prison qui sont plus extrêmes que pour les hommes. »<sup>8</sup>

Si l'enfermement est vécu comme une séparation, il ne doit néanmoins pas être subi comme une rupture. Rester mère malgré la détention, garder des contacts réguliers et de qualité avec ses enfants est une préoccupation majeure pour les femmes détenues. Au sein des établissements de Hindelbank, la préservation des relations familiales est favorisée par plusieurs mesures. Les enfants âgés de plus de 3 ans ont droit à des visites régulières avec leur mère et les téléphones sont illimités. Par ailleurs, afin de soutenir au mieux les femmes, toutes bénéficient d'un soutien psychosocial où il est question de la relation qu'elles entretiennent avec leur enfant et de la gestion de leur sentiment de culpabilité et d'échec vis-à-vis de ces derniers. En plus de souffrir de cette absence de relation, les peurs et les questionnements sont en effet nombreux: « Comment préparer mon enfant à la visite? Sera-t-il traumatisé par le contact avec la prison? Est-il harcelé à l'école du fait de ma situation? A-t-il honte de moi ? »

Ces questions font que certaines femmes préfèrent mentir et ne pas voir leur enfant, plutôt que de les faire venir au parloir, par peur de les décevoir ou de les traumatiser. Pourtant, cacher la détention aux enfants peut avoir des terribles conséquences, ces derniers imagineront souvent le pire en pensant que leur parent est décédé ou les a abandonné. Entre mensonges et envies à tout prix de passer un maximum de temps avec leur enfant, chacune de ces mères, à sa manière, essaye de préserver ce qui peut l'être.

---

<sup>8</sup> « [Informations sur les règles des Nations Unies concernant le traitement des femmes détenues et les mesures non privatives de liberté pour les femmes délinquantes \(Règles de Bangkok\)](#) » *Penal Reform International*, 02.2011